

MAIRIE



◆ 11 Rue Puits des Mirabaud ◆ 34270 FONTANES
Tél. : 04 67 55 25 20 ◆ mairie@fontanes.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 septembre 2025

Convocation du 23 septembre 2025

PROCES VERBAL

Membres présents : Mmes Bottraud, Castanié, Elouard, Hernandez, Terral.
MM. Causse, Falco, Pellegrin, Ricome.

Membres absents : M. Jean-Elie.

Secrétaire de séance : Mme Hernandez.

La séance est ouverte à 19h30.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du C.G.C.T., à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal : Mme Hernandez a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il/elle a acceptées.

Votants : 09	Pour : 09	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

VOTE A L'UNANIMITE DES PRESENTS ET REPRESENTES

1 ➤ Approbation des comptes rendus du Conseil Municipal du 19 juin 2025 :

Votants : 0	Pour : 09	Contre : 0	Abstention : 0
-------------	-----------	------------	----------------

VOTE A L'UNANIMITE DES PRESENTS ET REPRESENTES

2 ➤ Décision modificative n° 2 :

Mme le Maire rappelle au conseil municipal qu'une décision modificative est un transfert de compte à compte qui ne modifie pas l'équilibre du budget. A la demande de la trésorerie nous devons provisionner des comptes en investissement afin de

pouvoir continuer à mandater pour les entreprises travaillant à la rénovation des bâtiments communaux.
Mme le Maire présente donc la décision modificative n° 2 avec les modifications suivantes (cf. document joint).

Il est proposé au conseil municipal :
➤ **D'APPROUVER** la décision modificative n° 2 du budget communal telle que présentée.

VOTE A L'UNANIMITE DES PRESENTS ET REPRESENTES			
Votants : 09	Pour : 09	Contre : 0	Abstention : 0

3 **Adoption du rapport d'activité 2024 de la CCGPSL :**
3 **Convention de mise à disposition service ADS pour lutter contre la cabanisation :**

Dans le cadre de la signature de la charte de lutte contre la cabanisation, la CCGPSL a décidé de mettre à disposition de la commune les agents du service Application du Droit des Sols pour lutter contre la cabanisation dont les constructions illégales en zone naturelle et agricole du territoire communal.
Les missions seront d'apporter un appui en ingénierie et opérationnel aux communes permettant de répondre aux missions communales et engagements respectifs de la commune et de la CCGPSL pris dans la charte cabanisation.
La convention est actée pour une durée de deux ans à partir du 1^{er} juillet 2025.
Aucune reconduction tacite n'est prévue.

Il est proposé au conseil municipal :
➤ **D'AUTORISER** Mme le Maire à signer la convention de mise à disposition de service(s) entre la commune et la CCGPSL

VOTE A L'UNANIMITE DES PRESENTS ET REPRESENTES			
Votants : 09	Pour : 09	Contre : 0	Abstention : 0

4 **Adoption du rapport d'activité 2024 de la CCGPSL :**

Conformément à la réglementation en vigueur le rapport d'activité de la CCGPSL pour l'année 2024 a été présenté au conseil de communauté le 24 juin 2025.
Ce rapport doit obligatoirement faire l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus.

Il est proposé au conseil municipal :

➤ **D'APPROUVER** le rapport d'activité de la CCGPSL.

Votants : 09 Pour : 07 Contre : 0 Abstentions : 02

VOTE A LA MAJORITE DES PRESENTS ET REPRESENTES

5 Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur de logement social :

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et de l'Information du demandeur de logement social (PPGDID) et conformément aux dispositions de l'article L.441-2-8 du Code de la Construction et de l'Habitation, il convient de délibérer afin d'entériner ce plan qui vise à assurer une gestion partagée et harmonisée des demandes de logements sociaux sur notre territoire, ainsi qu'à garantir le droit à l'information des demandeurs.

Il est proposé au conseil municipal :

- **DE VALIDER** le Plan Partenarial de Gestion de la Demande et de l'Information du demandeur de logement social tel que présenté.

Votants : 09 Pour : 09 Contre : 0 Abstention : 0

VOTE A L'UNANIMITE DES PRESENTS ET REPRESENTES

Questions diverses :

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

Madame le Maire, Geneviève CASTANIE

Sous réserve d'approbation lors du prochain Conseil Municipal

